

Réduire le chômage sans pénaliser salariés et entreprises

Ce texte est le fruit de 2 ans de travail de militants d'origines diverses (salariés, fonctionnaires, chômeurs, chefs d'entreprise)

1. Après 40 ans de lutte infructueuse contre le chômage

- Les salariés ont le sentiment de faire des efforts pour rien
- Les employeurs pensent qu'in fine ce sont toujours eux qui paient
- L'état et les collectivités locales ne sont pas dans un esprit très différent

TOUT LE MONDE PAYENT BEAUCOUP POUR FINANCER CE FLEAU SOCIAL

2. Après 40 ans, nous devons apprendre de nos échecs

a) Les expériences passées

- Les politiques d'activation des dépenses (financer les nouveaux emplois plutôt que des chômeurs)
« **Quitte à payer, autant payer pour des emplois** »
- Le travail est partagé entre salariés et exclus / précaires, un autre partage est possible
« **Travailler moins pour travailler tous** »

b) Les raisons des échecs sont connues

- **Les salariés et les employeurs refusent de payer** et se réorganisent sans créer d'emplois
- **L'effet d'aubaine**: Des employeurs bénéficient des financements sans créer d'emploi
- **Les mesures contraignantes** font peur aux salariés comme aux employeurs

3. La mise en oeuvre réussie de la semaine de 4 jours réduira fortement le chômage

10 salariés travaillant 35h sur 5 jours = 11 salariés travaillant 31,5h sur 4 jours
1 nouveau salarié pour 10 salariés, c'est jusqu'à 2 millions d'emplois créés

Pour réussir la mesure doit être

- **OPTIONNELLE** pour permettre à chacun d'y venir à son rythme
- **GRATUITE POUR LES ENTREPRISES ET LES SALARIES**

Le **salaires net du salarié reste constant** à temps de travail réduit

Le **coût du travail pour l'entreprise reste constant**: 9 salariés à 35h lui coûte autant que 10 salariés à 32h (cotisations salariales & patronales baissent de 17 points de 90% à 73% du salaire net).

Un exemple de financement de ces 17%

- -8% grâce au plus grand nombre de cotisants
- -5,5% (-2/3 des cotisations chômage sur le salaire net) car salariés et employeur font baisser le chômage
- -3,5% apportés par les budgets publics qui vont bénéficier d'une baisse forte des prestations sociales
- **CONTRACTUELLE**, employeur et salariés s'**engagent contractuellement à créer les emplois prévus** en échange des financements (sanctions prévues)
- **AIDEE**, par des **structures d'accompagnement** (nous les avons rencontrés) permettant en particulier aux petites structures de bénéficier de ce système (emploi partagé, portage de salariés, etc)
- **BONIFIEE**, nous travaillons à des **mesures d'incitation temporaire**

CONCLUSION: Réduire fortement le chômage en distribuant autrement le travail est réalisable et c'est à ce jour la seule solution efficace disponible

4. Chiffrage

a) La structure des salaires d'une société à 35h

- Salaire unitaire NET normalisé à 100.
- Cotisations salariales et patronales sont regroupées, hors allègement Fillon et CICE.

	Nb	NET	URSSAF	FAMILLE	CHOMAGE	RETRAITE	AUTRE	TOTAL
1 salarié à 35h		100	29	33	9	13	6	190
Entreprise à 35h, groupe de 10 salariés	10	1000	290	330	90	130	60	1900

b) La structure des salaires d'une société à 32h

Le passage à 32h ne doit impacter ni le salaire net, ni le montant des cotisations :

La société passe de 10 salariés à 10,94, arrondi à 11.

L'augmentation des effectifs permet une baisse à due proportion des cotisations salariales et patronales.

	Nb	NET	URSSAF	FAMILLE	CHOMAGE	RETRAITE	AUTRE	TOTAL
Entreprise à 32h, groupe de 11 salariés	11	1100	290	330	90	130	60	2000
1 salarié à 32h		100	26	30	8	12	5	182

Le surcoût pour les entreprises est de 100.

c) Le financement du surcoût entreprises

Le groupe de 10 salariés + employeur a créé 1 emploi soit 10% d'effectif.

Il est raisonnable de dire que ces salariés et cet employeur ont fait leur partie du travail pour financer le chômage (en créant un emploi).

⇒ les cotisations sont réduites de 2/3.

	Nb	NET	URSSAF	FAMILLE	CHOMAGE	RETRAITE	AUTRE	TOTAL
Entreprise à 32h, groupe de 11 salariés	11	1100	290	330	30	130	60	1939,7
1 salarié à 32h		100	26	30	2,7	12	5	176



Le surcoût est pris en charge par les collectivités publiques qui bénéficieront d'une hausse de leur rentrée fiscale et d'une baisse de leur dépenses sociales.

NB : le montant modeste de ce financement qui compense une vraie création d'emploi (allègement FILLON 34 points / 90 points au niveau du SMIC et 8 points / 90 points pour CICE).

	Nb	NET	URSSAF	FAMILLE	CHOMAGE	RETRAITE	AUTRE	ETAT	TOTAL
Entreprise à 32h, groupe de 11 salariés	11	1100	290	330	30	130	60	-40	1900
1 salarié à 32h		100	26	30	3	12	5	-3,6	173



d) Conclusion

- ⇒ La hausse de cotisants finance presque la moitié du dispositif
- ⇒ La baisse du chômage justifie une baisse des 2/3 des cotisations chômage (cela est mécanique si on limite fortement les effets d'aubaine salariés comme employeurs)
- ⇒ Le financement public est limité et parfaitement financable par les économies budgétaires (importance d'une vision stratégique des acteurs publics qui savent anticiper et créer l'environnement réglementaire pour réussir la mise en oeuvre d'une telle mesure).